

NOTE AU DOSSIER

Date: 13 juin 2016

PID88811 : Sites & Services

Historique et précisions concernant l'état de la situation

La présente note entend faire état de la situation courante du projet pilote Sites & Services planifié pour être mise en œuvre entre 2014 – 2016 dans un premier temps puis reporter sur la période 2016-2018 à cause de certains retards enregistrés avec la question foncière.

État de la situation

Dans le contexte de l'accord signé le 3 septembre 2013 entre le Ministère de Logement et la Planification Urbaine du Chili et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), les trois parties se sont mises d'accord pour la mise en œuvre du projet pilote "Sites & Services".

Depuis la signature de l'accord, aucun décaissement financier n'a été effectué pour les activités du projet à cause de difficultés rencontrées par la contrepartie nationale dans le démarrage des composantes du programme de Sites & Services à sa charge (Annexe I : *Correspondance référencée 15/276 entre le PNUD et l'Ambassade du Chili, novembre 2015*). En effet, elle a confronté à pas mal de difficultés lors de l'acquisition du terrain devant être utilisé pour la réalisation des activités d'infrastructure urbaine. Des difficultés inhérentes à la question foncière vieille de plus de deux siècles. Entre temps, pas moins de deux réunions ont été tenues par les membres du Comité de Pilotage (CdP) à laquelle le PNUD avait toujours pris part (Annexe II : *Compte-rendu de la réunion entre le PNUD et l'Ambassade du Chili, mai 2016*). D'importantes décisions ont été prises lors de ces réunions permettant de faire le point sur le déroulement du projet. Ainsi, le document de projet global a pu être validé ; la firme Benjamin Jadotte & WE a été recrutée pour la réalisation du plan d'aménagement et celui du lotissement et un draft des plans d'aménagement et Lotissement ont été présentés; le terrain situé à la Tremblay dans la commune de Croix-des-Bouquets a été sélectionné (Annexe III : *Compte-rendu de la réunion de comité de pilotage du projet pilote Sites & Services, mai 2016*).

Étant donné que l'exécution de la composante à la charge du PNUD, d'acheter les blocs sanitaires, soit liée au rythme d'avancement de la contrepartie nationale et tenant compte des délais enregistrés, il a été difficile pour le PNUD de démarrer le volet infrastructure selon le premier calendrier établi.

Non obstant de ces retards, des avancées non sans difficulté ont été constatées tels que :

- ✓ Réunion de travail avec le Gouvernement Chilien, principal bailleur du projet ;
- ✓ Réunion de comité de pilotage du projet ;
- ✓ Validation des plans d'aménagement et de lotissement lors de la réunion CdP du 5 mai dernier ;
- ✓ Réunion de travail conjointe avec l'UCLBP afin de se documenter sur le projet (partage du document de projet (Prodoc) global et des plans d'aménagement/lotissement ;
- ✓ Élaboration de Prodoc spécifique pour la composante "Infrastructure et bloc sanitaire";
- ✓ Mise à jour du profil du projet sur Atlas (ancienne et nouvelle version).

Prochaines étapes

- ✓ Visite conjointe (PNUD & UCLBP) du site de la Tremblay ;
- ✓ Signature de la lettre d'accord.

C'est dans cette optique que cette note a été rédigée à l'intention du Management et/ou du bailleur présentant l'état de la situation du projet pilote Sites & Services mis en œuvre par le PNUD.


Barbara Calixte
Chef de Projet

Rita Sciarra
Chef d'Unité


20/6/16

ANNEXE I

**Correspondances référencées resp.
15/276 et 16/146 entre le PNUD et
l'Ambassade du Chili, resp. novembre
2015 et mai 2016**



REF : 15/ 276

Le 6 novembre 2015,

Monsieur l'Ambassadeur,

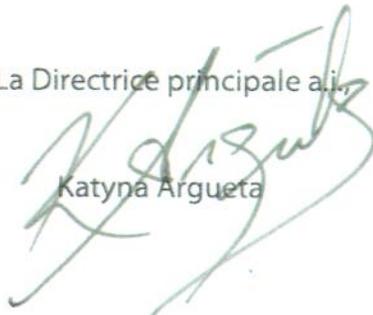
Le Bureau du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) en Haïti à l'honneur de faire référence à votre communication du 29 octobre dernier, au sujet de l'état de lieu de la contribution financière du Gouvernement du Chili, dans le contexte de l'Accord signé le 3 septembre 2013 entre le Ministère de Logement et la Planification Urbaine du Chili et le Programme des Nation Unies de Développement (PNUD).

Par l'article III « Administration and Reporting » de l'accord, le PNUD s'est engagé à soumettre des rapports financiers et administratifs ainsi que le rapport de progrès dans la mise en œuvre du Projet « Site and Services ».

Cependant, nous portons à votre connaissance que jusqu'à présent, en l'absence de décaissements financiers pour les activités du Projet « Site and Services », aucun rapport n'a donc pu être soumis.

Le Bureau du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), vous prie d'agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'expression de sa plus haute considération.

La Directrice principale a.i.


Katyna Argueta



Son Excellence
Monsieur Raul Fernandez
Ambassadeur Chili
Port-au-Prince, Haïti

Réf. : 00079750/16/146

Le 23 mai 2016,

Monsieur l'Ambassadeur,

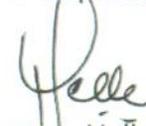
Le Bureau du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) en Haïti, a l'honneur de vous informer de l'état de la contribution financière du Gouvernement du Chili, dans le cadre de l'Accord signé le 3 Septembre 2013 entre le Ministère du Logement et de la Planification Urbaine du Chili et le PNUD.

Compte tenu des délais accusés dans la mise en œuvre du projet pilote « Sites et Services », les décaissements n'ont pas encore été réalisés. Cependant, le PNUD coordonne le décaissement des fonds avec l'exécution du projet par l'Unité de Construction de Logement et Bâtiments Publics (UCLBP). Une équipe du PNUD travaille actuellement avec l'UCLBP afin d'élaborer un document de projet et un calendrier d'activités qui constituent la prérogative pour le déblocage des fonds du Gouvernement du Chili. Le PNUD vous fera parvenir ces documents dans les meilleurs délais.

Par ailleurs, par l'article III de l'accord entre le PNUD et le Gouvernement du Chili, le PNUD rappelle l'engagement pris de soumettre des rapports financiers et administratifs ainsi que le rapport de mise en œuvre du projet, sitôt les décaissements engagés.

Le Bureau du PNUD, vous prie d'agréer, Monsieur l'ambassadeur, l'expression de sa plus haute considération.

La Directrice principale,



Yvonje Helle



Son Excellence Monsieur Raul Fernandez,
Ambassadeur,
Ambassade du Chili en Haïti,
2 Rue Coutilien,
Musseau,
Port-au-Prince

ANNEXE II

**Compte-rendu de la réunion entre le
PNUD et l'Ambassade du Chili, mai
2016**

Réunion de suivi par le bailleur (Gouvernement du Chili) du projet pilote Sites & Services mise en œuvre par le PNUD

Compte-rendu

Le vendredi 20 mai 2016, s'est tenu à l'Ambassade du Chili une réunion de clarification avec M. Victor HUGO le troisième secrétaire de l'Ambassade du Chili. Cette réunion rentre dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du projet pilote Sites et Services par le PNUD. Étaient présents, (Cf. feuille de présence) des représentants du PNUD en les personnes de Mme Élodie Hérard et de M. Karl-Maxime Alliance et de son Excellence M. L'Ambassadeur Victor Hugo.

L'ordre du jour a porté sur :

- ✓ La finalisation du Prodoc sur la participation du PNUD avec les fonds Chiliens dans le cadre du projet Sites et Services ;
- ✓ La présentation des activités préconisés par le PNUD et de les croiser par rapport aux attentes du Gouvernement du Chili.

Points abordés

Procédures internes du PNUD

Planification d'une réunion d'Approbation du Document de Projet avec la participation de UCLBP et Représentants du Gouvernement du Chili pour lancer les activités du projet.

- Rôle et degré de participation du PNUD avec les fonds Chilien

Selon le secrétaire, le PNUD devrait garantir un processus transparent pour l'acquisition et la distribution de blocs sanitaires.

Comme stipulé dans l'accord, la contribution du Chili à travers le PNUD est strictement réservée au financement de blocs sanitaires. Pour les aspects liés à la mobilisation sociale pour favoriser une bonne utilisation des infrastructures et l'appropriation locale, l'UCLBP doit les prendre en compte avec les fonds du Gouvernement.

- Frais de gestion et couts d'opérations

Des précisions ont été apportées sur les frais de gestion de 8% qui seront chargés par le PNUD et des couts d'opérations pour la mise en œuvre des activités (participation aux différentes réunions avec les différents partenaires, processus d'appel d'offre, suivi installation, paiement, ...).

Le projet sera mis en œuvre sur deux ans (2016-2018)

Pour nous (au niveau interne) les calculs donnent : **245,139.2712**

Frais de gestion 8% = **143,339.2712 USD**

Frais d'opérations = **101,800.00 USD**

(Chef de projet 7.5 jours par mois = 180 jours sur 24 mois = 6 mois à 5,000.00 US / 1 chauffeur sur 6 mois : 6 mois * 850 us = 5,100.00 USD / Procurment Specialist : 9 mois * 7,000.00 us = 63,0000.00 USD / Assistante Admini : 1 mois * 2000 us / carburant = 1200 us / Fourniture : 500 us)

- **Faiblesse de l'UCLBP**

Le Chili veut donner une assistante technique à l'UCLBP. Des faiblesses ont été identifiées quant aux besoins en termes de disponibilité de logement au niveau national. Il serait important que le PNUD partage les résultats de l'évaluation des capacités de l'UCLBP avec le Chili de manière à mieux orienter cette assistance technique.

- **Imbrication de la participation du PNUD avec les fonds Chilien par rapport à la planification Globale du projet**

Il serait souhaitable que le PNUD accompagne l'UCLBP dans la préparation d'une planification globale pour le projet mettant en évidence l'imbrication des différentes composantes du projet.

Ce calendrier cohérent et réaliste doit situer l'intervention du PNUD avec les fonds Chiliens.

Il serait souhaitable que le PNUD présente ce calendrier d'intervention lors de la prochaine réunion du comité de Pilotage du projet prévue pour fin juin ou début juillet.

- **Lettre sur la situation des fonds Chiliens.**

La demande de partage de lettres a été réitérée. Victor a partagé avec nous les modèles de lettre déjà envoyé par le PNUD et l'UCLBP. Il serait souhaitable d'envoyer des lettres suivant la fréquence de soumission des rapports conformément à l'accord signé. (La lettre a déjà été soumise en signature auprès du management).

ANNEXE III

**Compte-rendu de la réunion de comité
de pilotage du projet pilote Sites &
Services, mai 2016**

**Compte rendu de la première réunion du Comité de pilotage du Projet de la Tremblay tenue le Jeudi 5 Mai 2016 à 10 h AM, à la salle de conférence de l'Unité de construction de logements et de bâtiments publics (UCLBP)
À Pétion-ville**

Étaient présents :

M. Clément BELIZAIRE, Directeur exécutif, UCLBP
M. Odnell DAVID, Directeur de la Division Logement, UCLBP
Mme Barbara RICHARDS ROJAS, Relation internationales, Ministère du logement et de l'urbanisme du Chili
Mme Rosario CORTEZ, Service logement et urbanisme, Ministère du logement et de l'urbanisme du Chili
M. Arbotte CASTRO, Conseiller technique, Ministère de l'Economie et des finances (MEF)
Mme Martine THERER, Directrice adjointe, Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)
M. Gédéon CHARLES, Ingénieur urbaniste, UCLBP
M. Estève ARISTIDE, Ingénieur civil, Ministère de l'intérieur et des Collectivités Territoriales (MICT)
M. Carl Arol GILOT, Chef service, Electricité d'Haïti (EDH)
M. Lyonel JEAN, Directeur Réseau Adjoint, Electricité d'Haïti (EDH)
Mme Edwige PETIT, Directrice Assainissement, DINEPA
Mme Guerline JEAN, Coordinatrice Sites et Services, UCLBP
Mme Karine J. BOUCHEREAU, Architecte urbaniste, BJ –WE

Étaient absents :

M. Réginald C. BAZIN, Maire intérimaire, Mairie de la Croix-Des-Bouquets
M. Gabriel COLBERT, Conseiller Technique, Direction Générale des impôts (DGI)
Mme Jocelyne DESINOR, Chef service de planification urbaine, Ministère des travaux publics, du transport et de la communication (MTPTC)
M. Yvan PINCHINAT, Ministère des travaux publics, du transport et de la communication (MTPTC)
M. Raphaël HOSTY, Directeur, OREPA ouest

Participaient également :

M. Raoul Fernandez DAZA, Ambassadeur du Chili
M. Victor Hugo Muñoz LOPEZ, Consul du Chili
M. Guillermo ROLANDO, Conseiller, UCLBP
Mme Jone De PABLO, Architecte, WE BJ
Mme Eva SUAREZ, Architecte, WE BJ
M. Francisco PAULCENA, Responsable en mobilisation communautaire, UCLBP
Mme Angeanie LOUISSAINT HYPPOLITE, Responsable des activités communautaires et sociales, UCLBP
M. Karl Maxime ALLIANCE, Chef de projet, Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)
M. Ivanick CHARLES, Chef adjoint, Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)

1. ORDRE DU JOUR

Pour le déroulement de la réunion du COPIL, l'agenda suivant a été proposé aux différents membres du Comité :

- a) Propos du Directeur Exécutif de l'UCLBP
- b) Présentation du plan de lotissement pour le projet la Tremblay
- c) Discussions et préoccupations des participants
- d) Prises de décisions du comité de pilotage – Actions à venir

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE / PROPOS DU DIRECTEUR EXECUTIF DE L'UCLBP

La rencontre a débuté à 10 h20 par les propos de bienvenue de monsieur Clément BELIZAIRE, Directeur Exécutif de l'UCLBP. Après avoir remercié les membres des institutions et organisations présentes, Monsieur BELIZAIRE a précisé l'importance de l'engagement des différents acteurs parmi lesquels le gouvernement chilien qui a appuyé financièrement le gouvernement haïtien dans la mise en place de la Politique Nationale de Logements et de l'Habitat (PNLH). Le projet pilote pour lequel le nouveau comité de pilotage s'est réuni, constitue un programme de "*Sites et Services*", situé dans la zone de la Croix-des-bouquets et plus précisément à la Tremblay.

Le directeur a profité pour mettre l'emphase sur le rôle fondamental du comité de pilotage dans la validation des activités visant la réussite du projet. Son discours s'est terminé par des mots d'encouragements pour la continuité de cette fructueuse collaboration.

Madame Guerline JEAN est la modératrice et traductrice de la séance.

3. PRESENTATION DU PLAN DE LOTISSEMENT DE LA TREMBLAY

En premier lieu, Madame Karine Bouchereau accompagnée de deux membres de l'organisation WE, a remercié les participants et ensuite procédé à une présentation du plan de lotissement du projet de la Tremblay qui a été conçu pour répondre aux besoins des familles qui habitent la zone. A l'aide de photographies et schémas, la firme Benjamin-Jadotte a fait ressortir les caractéristiques du terrain en mentionnant sa localisation, sa superficie, sa faible population qui y

habite dans les environs, ses faiblesses par rapport aux risques d'inondations (faible pente), à l'insécurité et l'absence de communication avec le plan communal de la Croix-des-bouquets. Le plan de lotissement tel que proposé par la firme se composerait de 193 parcelles de grandeurs différentes (108 à 156 m²) parmi lesquelles 3 parcelles de 36 logements sociaux, 3 parcelles commerciales, des espaces verts et communautaires et autres espaces réservés aux institutions de service publique (DINEPA, PNH).

A noter que la copie de ce plan a été remise aux participants de la réunion du Comité de pilotage.

4. DISCUSSIONS ET PRÉOCCUPATIONS DES PARTICIPANTS

Après la présentation du plan de lotissement par la firme Benjamin-Jadotte, des échanges fructueux entre les participants du COPIL avaient eu lieu.

4.1. Mauvaise utilisation du concept « *Lakou* »

Monsieur Estève ARSTIDE du MICT a fait ressortir une confusion autour du concept « *Lakou* » utilisé par la firme. Dans le contexte haïtien, le mot « *Lakou* » fait référence à une structure organisationnelle et familiale. Cependant Mme Bouchereau de la firme Benjamin-Jadotte, a traduit le mot « *Lakou* » lors de sa présentation du plan de lotissement en tenant compte uniquement de son caractère physique. Dans le schéma d'aménagement, chaque maison se composerait d'un espace appelé « cour ».

4.2. Plan de développement de la commune de la Croix-des-bouquets

Le plan de lotissement proposé par la firme n'inclut pas le plan de développement de la commune de la Croix-des-bouquets. Madame Edwige PETIT de la DINEPA (assainissement) se dit inquiète et critique une tendance peu efficace des projets actuels qui proposent un schéma (*micro*) de développement limité qui ne favoriserait pas la distribution des services à l'échelle globale et contribuerait à renforcer la disparité sociale et spatiale. Ce point soulevé par la DINEPA fait l'objet de vifs débats. Il est certain que le plan de développement de la commune de la Croix-des-bouquets existe, toutefois la firme n'a pas pu avoir accès au document, après plusieurs tentatives effectuées auprès de la municipalité. Plusieurs autres participants, parmi lesquels Monsieur Arbotte CASTRO du MEF et Guillermo ROLANDO de l'ambassade du CHILI ont souligné les limites financières qui pourraient influencer certaines décisions prises par la firme, sans écarter la possibilité de tenir compte des travaux précédents qui ont été réalisés.

5. PRISES DE DÉCISIONS DU COMITÉ DE PILOTAGE – ACTIONS À VENIR

CONSIDÉRANT que la mission du Comité de pilotage est de valider les orientations du projet, le plan de lotissement présenté par la firme et de garantir la collaboration des institutions haïtiennes (ministères, services communaux et agences gouvernementales) lors de la mise en œuvre du plan d'action du projet,

CONSIDÉRANT que le Plan de Développement de la zone de la croix-des-bouquets est disponible, la coordination du Programme a soumis au Comité de pilotage une proposition d'effectuer d'autres tentatives pour avoir accès à ces documents et étudier les travaux antérieurs qui ont été opérés dans la zone,

En conséquence, il a été décidé que :

5.1. Résolutions 1

Sur proposition de Mme Edwige PETIT de la DINEPA assainissement, la firme doit faire ressortir le lien entre le projet et le plan de développement communal. Cette proposition a été adoptée à l'unanimité.

5.2. Résolution 2

La firme Benjamin Jadotte doit poursuivre les démarches en vue d'obtenir le PDC. Le consul chilien se propose de son côté d'adresser une correspondance à l'ONU-habitat sollicitant une copie du PDC. Monsieur Estève ARISTIDE du MICT a promis également l'aide du ministère dans la recherche du plan de développement communal de la Croix-des-Bouquets.

5.3. Résolution 3

Tous les membres du comité de pilotage ont approuvé le plan de lotissement tel que présenté par la firme, à l'exception de la DINEPA (assainissement) qui conditionne son approbation au fait qu'elle devra faire ressortir le lien existant entre le projet et le PCD de la Croix des bouquets, une fois que le document lui aura été transmis.

6. LEVEE DE LA SEANCE

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été épuisés, le Directeur de la Division Logements, a remercié les différentes institutions pour leur participation.

Heure de fin : 12heures 45

Prochaine séance : A déterminer

**Guerline JEAN, coordonnatrice
du progamme Sites et Services**

19/05/16